

## **COMMUNE DE OUERRE**

**Département d'Eure-et-Loir**

**Arrondissement : DREUX**

### **Compte rendu de la séance du jeudi 21 octobre 2021**

#### **Etaient présents :**

Madame Aline CARRÉ, Madame Martine MAILLARD, Madame Clémentine FISSON, Monsieur Roland RUFFAUT, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Brigitte AUZOU, Monsieur Jérôme FÉRÉ, Monsieur Matthieu TAMBURRO, Monsieur Patrick VASSEUR, Monsieur Xavier VOISIN, Monsieur Pascal OUDET

#### **Etaient absents :**

Madame Marie-Laure DESMOULINS représentée par Madame Brigitte AUZOU, Madame Sonia HENRY représentée par Madame Clémentine FISSON  
Madame Sandrine MASSELIN

#### **Secrétaire(s) de la séance :**

Monsieur Matthieu TAMBURRO

#### **ELECTION D'UN DELEGUE AU SIRP (DE 2021 028)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°712 en date du 30 mars 1990 portant création du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Mézières-en Drouais, Ouerre, Charpont, Ecluzelles,

Vu la délibération du Comité Syndical du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Mézières-en Drouais, Ouerre, Charpont, Ecluzelles, en date du 08/06/2017 approuvant les nouveaux statuts,

Vu l'article 1 du Titre II des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Vu la démission de M. Christian Matelet en tant que conseiller municipal reçue en sous-préfecture de Dreux le 2 septembre 2021, qui était délégué titulaire au sein du SIRP,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du SIRP en remplacement de M. Matelet Christian,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve qu'il ne soit pas employé par un syndicat ou une des communes membres,

Vu la candidature de Mme Anne-Cécile Allard domiciliée à Ouerre, parent d'élèves, remplissant les conditions requises,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu : Mme Allard Anne-Cécile 13 (treize) voix

Mme Allard Anne-Cécile ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Le conseil municipal, désigne Mme Allard Anne-Cécile déléguée titulaire en remplacement de M. Matelet Christian et transmet cette délibération à la présidente du SIRP.

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS DE GARDE DES ELUS (DE 2021 029)**

Vu la loi n° 201-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n°2020-948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du Conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat et modifiant le CGCT,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment son article L. 2123-18-2,

Madame la Maire présente le dispositif :

L'article 91 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des élus municipaux en rendant notamment obligatoire le remboursement à l'élu de ces frais de garde, dorénavant pris en charge par la commune.

Une compensation par l'Etat a été prévue par le législateur, au profit des communes de moins de 3 500 habitants. Les frais font donc l'objet d'un remboursement de l'élu par la commune, puis le remboursement de la commune par le biais de l'Agence de Service et de Paiement (ASP).

Les membres du Conseil municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde :

- d'un enfant,
- d'une personne âgée,
- d'une personne handicapée,
- d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile.

Cette garde doit être directement imputable à leur participation aux réunions suivantes :

- séances plénières du conseil municipal,
- réunions de commissions dont ils sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil,
- réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

Des pièces justificatives devront être produites par les conseillers municipaux concernés qui permettront à la commune de s'assurer que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien l'une des situations ci-dessus, qu'elle a bien eu lieu au cours de l'une des réunions précitées, et que la prestation est régulièrement déclarée.

L'élu pour sa part s'engage, par une déclaration sur l'honneur, du caractère subsidiaire du remboursement : son montant ne pouvant excéder le reste à charge réel, déduction faite de toutes les aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont il bénéficie par ailleurs.

Le remboursement fait l'objet d'un plafond légal : il ne peut pas dépasser le montant du SMIC horaire (10,25 euros au 1er janvier 2021).

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention décide de procéder :

- au remboursement aux élus susceptibles de bénéficier du dispositif de remboursements de leurs frais de garde et d'assistance,
- aux demandes de remboursement de ces frais de garde auprès de l'Agence de Service et de Paiement et d'assistance.

### **DECISION MODIFICATIVE N°2-201 (DE 2021 30)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0.01	
022	Dépenses imprévues	-0.01	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU COMITE DES FETES**

Mme la maire expose au conseil que la création d'un nouveau comité des fêtes est en projet, les statuts et la constitution du bureau sont en cours, une réunion des futurs membres aura lieu le samedi 23 octobre à la salle polyvalente. Mme la maire propose de rencontrer le futur président de ce comité avec Mme Martine Maillard à la suite afin d'échanger sur le calendrier 2022 et d'instituer une concertation entre Mairie et comité des fêtes sur les différentes manifestations gérées par chaque organe et sur lesquels ceux-ci peuvent se compléter.

Mme la Maire explique que l'actif financier et matériel du précédent comité des fêtes (dissous le 13/12/2019) a été dévolu à la commune de Ouerre dans le but de favoriser la création de nouvelles associations ou l'amélioration des manifestations communales. Le conseil municipal en date du 10 mars 2020 en a pris acte, l'actif financier s'élevait à 7.197,89€. Mme la maire interroge les membres du conseil pour savoir quelle politique adopter par rapport à cette nouvelle association ainsi que par rapport aux autres associations en général. Elle rappelle qu'actuellement la commune ne verse pas de subvention aux associations mais prête gracieusement la salle polyvalente, ce qui est assimilé à une subvention.

Certains conseillers pensent qu'il faut accompagner financièrement ce nouveau comité des fêtes au démarrage sur la base de projets tout en étant équitable avec d'autres associations potentielles.

Il est également proposé d'acheter du matériel (tables pliables, barnums...) qui pourrait aussi être utilisé lors des manifestations communales et prêté aux associations.

Il est suggéré que ce nouveau comité des fêtes soit associé à la commune pour certaines manifestations (14 juillet, foire à tout...) M. Voisin fait remarquer que la commune devrait davantage communiquer sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) pour une meilleure participation aux manifestations communales.

A la suite de la rencontre entre Mmes Carré et Maillard avec le futur président, un groupe de travail du conseil municipal proposera au conseil des orientations sur les soutiens de la commune aux différentes associations communales et extérieures, en termes de mise à disposition de la salle et financier.

### **COMMISSION FINANCES**

Une réunion est fixée au jeudi 2 décembre à 18h30.

### **COMMISSION URBANISME**

M. Grosset présente les dossiers d'urbanisme déposés :

- une demande de permis de construire de M. Monteiro Miguel Lionel, 16 rue de la

mare à Pré pour la construction d'une véranda.

- une déclaration préalable de M. Monteiro Eric, 6 rue de St Rémy à Fontaine pour la construction d'un abri de jardin.

M. Tamburro demande si la construction en cours de Mme Cormier 3 bis grande rue est conforme ; suite à des plaintes de riverains, cette réalisation va nécessiter une vérification des dimensions par rapport au projet déposé en mairie.

### **COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE**

- Mme Fisson signale un bon retour des inscriptions des enfants pour le défilé d'Halloween qui aura lieu le samedi 30 octobre à Ouerre. Mme Drou de Ouerre semble ravie de s'occuper de cette manifestation.

- Ateliers décoration de Noël : seulement cinq participants, peut-être dû à un manque de communication. Mmes Drou et Ruffaut se sont portées volontaires pour encadrer et animer un atelier enfants à la fin du mois de novembre afin de finaliser les décorations, qui seront focalisées cette année sur les luminaires.

### **COMMISSION MANIFESTATIONS COMMUNALES**

- Mme Maillard fait état d'une bonne participation à la foire à tout à Fontaine, environ 800 visiteurs.

- Repas des aînés : il aura lieu le dimanche 7 novembre ; le nombre d'inscrits est de 58 à ce jour.

- Commémoration de l'Armistice du 11 novembre : rendez-vous à 9H45. Mme Fisson a demandé une participation des enfants de l'école de OUERRE à la cérémonie. Le directeur a répondu par la négative par manque de temps de préparation.

- Le marché de Noël aura lieu le dimanche 5 décembre dans la salle polyvalente et dans des barnums installés dans la cour de la mairie.

- Arbre de Noël : l'organisation de la distribution des jouets est en cours.

### **COMMISSION TRAVAUX**

M. Ruffaut informe que la commission travaux a retenu l'entreprise AJ Fermetures de Charpont pour la réfection des fenêtres et portes à la salle polyvalente pour un devis d'un montant de 20.536,50€ HT et pose de volets roulants pour 2.436€ HT. Le délai d'exécution est de 9 à 14 semaines.

Un devis a été demandé à M. Bouyssou de Villemeux pour la réfection des rives de toit à la salle polyvalente.

M. Ruffaut recherche des élagueurs pour établir un devis d'élagage de divers arbres sur la commune.

M. Oudet signale aussi que les peupliers situés près de l'école sont menaçants, un courrier sera envoyé aux propriétaires, M. et Mme Labrune.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

La commission réunie le 7 octobre a travaillé sur la confection du bulletin municipal 2022. Un devis a été demandé à la société ACR pour la réalisation de 450 bulletins.

Une réunion est fixée au 4 novembre pour le prochain Oréen.

### **COMMISSION SECURITE**

M. Oudet rapporte qu'une réunion a eu lieu en présence de M. Lucien du Conseil Départemental et de M. Glatigny de Eli-Ingénierie le 20 octobre pour étudier les axes de priorité sur la sécurité routière sur le bourg de Ouerre.

Le périmètre d'étude comprend la grande rue, de l'entrée du village à la rue de Saint Cyr avec un accent sur la proximité de l'école, la rue de Prémont, la rue de Morainville avec pour objectifs la maîtrise de la vitesse et la sécurisation des cheminements piétons.

Eure Et Loir Ingénierie va transmettre des propositions d'aménagements afin de préparer des projets à présenter aux différents organismes subventionneurs aux échéances prochaines comme le FDI.

## **PARC MULTISPORTS**

Le chantier du parc multisports a été réceptionné.

Un devis a été demandé pour un filet supplémentaire afin de réhausser le filet actuel ; il s'élève à 276€ TTC. Mr Voisin va négocier avec Agorespace sur ce surcout dû à une mauvaise estimation par le commercial des distances entre le parc et le filet installé.

L'espace jeux a été installé, le sol n'est pas satisfaisant. Mr Voisin a contacté le fournisseur qui s'est engagé à refaire ce sol, gratuitement. Mr Voisin va confirmer la date de réalisation de ces corrections avant paiement de la facture.

Le groupe de travail va se réunir le 25 novembre pour proposer un règlement intérieur sur ce parc ainsi qu'un mode de fonctionnement pour la mise à disposition des filets aux habitants.

## **FERME LOUVET**

Mme Carré précise que la recette du vide-grenier de la ferme Louvet s'élève à 981€.

Le groupe de travail « Ferme Louvet » se réunira le 2 novembre prochain pour dépouiller les expressions recueillies par la boîte à idées et poursuivre les analyses sur le devenir de cette ferme.

## **AGGLO DE DREUX**

- Un contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif va être prochainement réalisé par les services du SPANC, le précédent ayant été effectué en 2011. Une information précise sera effectuée en temps utile auprès des habitants.

- Commission déchets : La commission déchets au niveau de l'agglo lance des études et évaluations sur le ramassage des encombrants en porte-à-porte, ainsi que la tarification incitative sur la collecte des déchets.

La gestion des déchets verts s'orienterait plus vers une tarification au service qu'un élargissement général de la collecte au porte à porte de ces déchets.

## **SITE INTERNET**

M. Féré précise que Web Studio a accepté d'intervenir sur un temps très court afin de revoir quelques points techniques.

M. Féré a travaillé sur le site internet en cours d'élaboration.

Mr Féré va organiser une formation complémentaire des membres du groupe de travail afin de leur donner une maîtrise de l'outil.

Dans un second temps, les rapporteurs des commissions seront informés et invités à préparer des contenus pour le site.

Fin de séance : 21H10

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres,